

Betting

BULLETIN MUNICIPAL N°51



1^{er} semestre 2014

Le conseil municipal



2^{ème} adjointe
Martine Peric



Roland Rausch
Maire



3^{ème} adjointe
Viviane Iciek



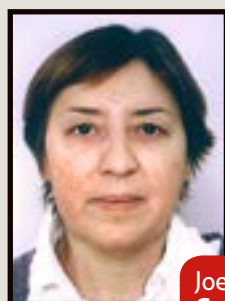
Périna Chaboussie



1^{er} adjoint
Dominique Schouller



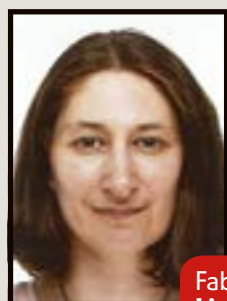
Monique Fick



Joelle Guthmuller



Patricia Helle



Fabienne Linet



Alain Blaise



Denis Brun



Dominique Coletti



Léon Flauss



Joseph Haman



Fabien Jochum

Éditorial

Un instant la vie communale a ralenti, laissant aux habitants de notre commune le choix d'une équipe qui allait la conduire pour les prochaines six années vers une mutation légitime, au gré de nos moyens. Votre confiance renouvelée nous honore et nous laisse sans aucune autre alternative que la réussite. MERCI.

Je veux remercier aussi la liste de Monsieur BOURG dans son ensemble, pour cette campagne sereine, qui s'est déroulée dans la dignité et dans le respect d'une même inspiration, le développement de notre village.

Pour ce développement il nous faut suivre une politique de continuité, ne pas revenir sur le passé avec des regrets, aller de l'avant sur de nouveaux projets et suivre une ligne directrice. Mais plus nous avançons plus la difficulté est grande, pas par nos ambitions, notre imagination, notre volonté, non, la mise en œuvre de tous projets d'envergure a un coût. Nos citoyens ont un porte-monnaie qui ressemble de plus en plus à une peau de chagrin, l'Etat est en manque de liquidités et les collectivités en sont tributaires. C'est là qu'intervient le conseil municipal, faire les bons choix pour que notre commune, se renove, s'embellisse, devienne attractive sans lui faire subir des charges qu'elle ne saurait assumer.

Un ange passe et la vie reprend son cours.

Côté travaux, ils seront modérés cette année. Un signe fort vers les collectivités, en cette période incertaine du devenir des Régions et des Départements, serait le bienvenu de la part de notre Conseil Général, aujourd'hui notre partenaire privilégié.

Notre école reste toujours un point sensible. Je lance là un appel aux parents qui souvent pour des convenances personnelles demandent des dérogations pour scolariser leurs enfants ailleurs. Une classe qui ferme met tout l'établissement en danger. Jouons la solidarité avant, les manifs par la suite n'ont guère d'effets sur la machine administrative de l'Education Nationale. Le périscolaire mis en place fonctionne bien, surtout le matin. La cantine, les deux premiers trimestres, a été particulièrement bien fréquentée et les menus de bonne qualité. Il va falloir maintenant s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires.

Le lotissement du Stockgarten commence à sortir de terre, et le fleurissement de notre commune prend forme. Les animations estivales sont en place et les vacances à nos portes. Cette année nos bénévoles et nos associations seront encore de la partie.

Le conseil municipal vous souhaite de passer ces mois de juillet et d'août propices aux voyages, au repos, aux bricolages et autres barbecues d'une façon la plus agréable.

*Le Maire,
R. Rausch*

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	P 03
ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL	P 04
MISSION LOCALE DU BASSIN HOULLER	P 23
LOTISSEMENT STOCKGARTEN	P 24
BETTING AU JOUR LE JOUR	P 26
ÉTAT CIVIL	P 28
LES ASSOCIATIONS	P 29
L'ÉCOLE	P 36
INFOS PRATIQUES	P 38
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	P 40
QUIZZ	P 42

Échos du Conseil Municipal

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2013

► RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - EXERCICE 2012

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn a confié la gestion de son service d'eau potable à Véolia Eau par contrat d'affermage en date du 22 mai 2000 pour une durée de 20 ans.

Le service délégué concerne l'alimentation en eau potable des 29 423 habitants des communes de Béning Les Saint Avold, Betting, Carling, Cocheren, Freyming Merlebach, L'Hôpital et Rosbruck.

Moyens

- 1 usine de production d'une capacité de 24 200 m³ / jour pour une production moyenne de 11 500 l / j
- 11 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 19 895 m³
- 14 forages
- 44 km d'adduction et 202 km de canalisation de distribution
- 77 km de longueur de branchements en domaine public
- 12 142 compteurs installés

Production et achat d'eau (m³)

	2008	2009	2010	2011	2012
Volume prélevé	4 354 575	4 487 072	4 524 961	5 119 548	5 787 102
Besoin de l'usine	297 013	326 597	344 858	362 543	445 983
Volume produit	4 057 562	4 160 475	4 180 103	4 757 005	5 341 119
Volume acheté	2 264	2 769	3 173	3 331	2 597
Volume disponible	4 059 826	4 163 244	4 183 276	4 760 336	5 343 716

(Volume acheté à la CAFPF et concerne le secteur Est Bois à Rosbruck)

Ventes (m³)

	2008	2009	2010	2011	2012
Vente à la CAFPF	1 685 182	1 669 805	1 640 208	2 215 727	2 815 518
Vente au SAFE	479 723	466 975	404 852	381 392	383 670
Vente à Hombourg H.	3 999	4 844	4 846	4 745	5 314
Vente au SIEW	1 363 488	1 278 117	1 259 108	1 235 019	1 180 975
Vente totale	3 532 392	3 419 741	3 309 014	3 836 883	4 385 477

(CAFPF : Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France)
(SAFE : Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs)
(SIEW : Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn)

Volume consommé autorisé 365 jours (m³)

Le volume consommé autorisé 365 jours est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de facturation de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs,

nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Pour 2012 : (1 180 975 : 379) x 366
auquel il faut rajouter 60 000 m³ = 1 200 467 m³

	2008	2009	2010	2011	2012
Volume comptabilisé SIEW	1 363 488	1 278 117	1 259 108	1 235 019	1 180 975
Volume de service réseau	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Nb de jours de consommation entre 2 relevés annuels	387	356	364	363	379
Volume consommé autorisé 365 jours	1 352 659	1 370 429	1 322 567	1 301 824	1 200 467

Performances du réseau

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau distribution (%)	86,70	84,40	80,60	82,00	82,50
Indice linéaire de perte (m ³ / jour / km)	7,59	8,84	11,01	11,63	12,67
L. de canalisation de distribution (ml)	194 298	201 713	201 780	201 778	201 834
Volume perdu (m ³)	538 263	651 191	810 803	856 648	938 747

Le volume perdu = (volume produit + volume acheté) – (volume consommé 365 jours + volume vendu à d'autres services c'est-à-dire la CAFPF + le SAFE et Hombourg-Haut).

Pour 2012 :
(5 341 119 + 2 597) - (1 200 467 + 3 204 502) = 938 747 m³
= 17,56 % du volume produit + acheté

Activité clientèle

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre total d'abonnés	11 316	11 455	11 490	11 481	11 595
Nombre total d'habitants desservis	31 197	29 502	29 368	29 183	29 423

Données pour Betting

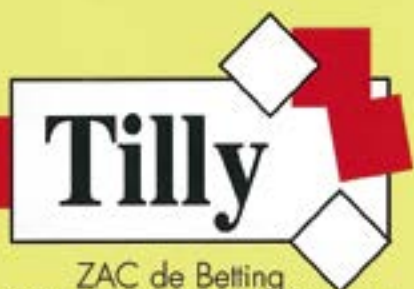
	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'habitants	919	915	914	910	922
Nombre d'abonnés	399	399	403	394	399
Volume vendu (m ³)	59 477	54 735	50 199	56 182	52 829

SPÉCIALISTE BALNÉOTHÉRAPIE
MEUBLES DE SALLE DE BAINS
PISCINES

CARRELAGES - SANITAIRE

CHEMINÉES - POÊLES EN FAÏENCE

Depuis 1959, une équipe
de professionnels à votre service



ZAC de Betting
57800 FREYMING-MERLEBACH
Tél 03 87 81 42 51
Fax 03 87 81 05 95

Échos du Conseil Municipal

Compteurs

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de compteurs	11 893	11 975	12 082	12 142	12 234
Nombre de compteurs remplacés	939	575	180	226	195

bilan énergétique

	2008	2009	2010	2011	2012
Energie relevée consommée (KWh)	4 438 262	4 688 144	4 474 749	5 091 566	5 556 178

Facture annuelle

Le prix du service de l'eau est le même pour tous les abonnés du syndicat. Au 1^{er} janvier 2012, il était de 2,59 € TTC par m³ pour une consommation de 120 m³/an (abonnement et taxes comprises mais hors assainissement). Au 1^{er} janvier 2013, il était à 2,61 € TTC. Prix du m³ TTC : eau + assainissement + abonnement + taxes et redevances pour un client ayant consommé 120 m³

Betting : 4,56 € au 1^{er} janvier 2012 et 4,68 € au 1^{er} janvier 2013.

Qualité de l'eau

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur. Les résultats sanitaires du contrôle par rapport aux paramètres microbiologiques et physico-chimiques sont transmis aux collectivités par l'Agence Régionale de Santé. L'eau distribuée en 2012 a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaire sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre fer.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH – EXERCICE 2012

Le Maire fait lecture du rapport d'activités de l'année 2012 de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach, dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller. Après une présentation des conseillers communautaires et de l'organigramme des services, les principaux points abordés dans ce rapport sont : les travaux, l'assainissement, le service de valorisation des déchets ménagers, le tourisme, les finances et subventions et le complexe nautique Aquaglis.

VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ

Le conseil de la Communauté de Communes a voté le 19 novembre 2013, les montants de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'année 2014 qui seront versés par douzième aux communes membres.

Attribution de compensation

Compte tenu de l'absence de nouveau transfert de charges, il est proposé de ne pas modifier les montants versés aux communes.

L'attribution de compensation pour Betting s'élève à 10 789,59 € (10 789,59 € en 2013).

Dotation de solidarité

L'enveloppe globale de la dotation de solidarité est de 599 000 € compte tenu des règles d'attribution suivantes :

- un critère de population de 5 € par habitant et par an : 172 140 €
- une part fixe de 13 000 € par commune et par an : 143 000 €
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 185 000 €
Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et en primaire.
Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux.
- un critère "d'équipement communautaire hors-zone" de 2 € par mètre carré : 13 000 € (déchèterie) pour Hombourg Haut, 5 000 € (déchèterie) pour Betting et 16 000 € (aire d'accueil des gens du voyage) pour Freyming-Merlebach
- un critère de "ruralité-zones" réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 40 558 €
- un critère "ville de moins de 2 000 habitants" soit 3 000 € par commune : 24 000 €

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire de 60 000 € pour la salle Marcel Cerdan. La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 31 197,92 € (31 022,10 € en 2013).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tableaux de répartition et de versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité 2014.

RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS ET GARAGE COMMUNAUX

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les loyers à compter du 1^{er} janvier 2014, des 2 logements et du garage situés 50, rue Principale. Compte tenu de la variation de l'indice de référence des loyers, les loyers mensuels sont fixés comme suit : 288,68 € par mois pour un logement et 19,13 € par mois pour le garage. Le Maire propose également, de renouveler le contrat d'entretien des 2 chaudières installées dans ces logements avec la société SYNERGIE de Saint Avold. Le coût annuel est de 96,65 € TTC par chaudière. Cette somme sera réglée par la commune à la société SYNERGIE et ajoutée au montant des loyers. Le loyer mensuel d'un logement est donc de 288,68 + 8,06 = 296,74 €. Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les nouveaux loyers appliqués à compter du 1^{er} janvier 2014.

LOCATION DE LA SALLE DE SPORT À LA COMMUNE DE BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

Les enfants de l'école de Béning-lès-Saint-Avold occuperont la salle de sport, de novembre 2013 à fin avril 2014 à raison d'une séance par semaine. Le Maire propose au conseil municipal de fixer la participation de la

commune de Béning-lès-Saint-Avold pour l'occupation de la salle de sport pour cette période à 150 €. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10, L.123-13 et R.123-25,
Vu la délibération du 30 septembre 2005, approuvant le plan local d'urbanisme,
Vu la délibération du 26 juin 2008, approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme,
Vu l'arrêté municipal n°10/2013 du 03 septembre 2013 soumettant la modification n°2 du plan local d'urbanisme à enquête publique du 30 septembre au 30 octobre 2013 inclus,
Entendu le rapport du commissaire-enquêteur, considérant que les avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique ne justifient aucun changement à la modification prévue,
Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,
- dit que, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local,
- dit que, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en Mairie de Betting ainsi qu'à la Préfecture de la Moselle (Direction Départementale des Territoires - 17, quai Paul Wiltzer à Metz),

VERMEIL
AU SERVICE des PERSONNES

Nous vous accompagnons dans votre vie quotidienne pour vos courses, déplacements et autres services.

Services

☎ 03 87 04 08 71
☎ 06 84 42 41 40

Échos du Conseil Municipal

- dit que, la présente délibération sera exécutoire :
 - dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
 - dès réception par le Préfet,
 - après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, sera transmise au Sous Préfet.

► OPÉRATION "10 HEURES POUR LA SOLIDARITÉ" AU COMPLEXE NAUTIQUE AQUAGLISS

L'opération intitulée "10 heures pour la Solidarité" a eu lieu au complexe nautique Aquaglyss de Freyming-Merlebach, le 10 décembre 2013 pour les Restaurants du Cœur. Il s'agissait de récolter des fonds, selon des tarifs fixés comme suit : le prix d'entrée de 4 €, 50 centimes par 100 mètres nagés, 2 € par demi-heure pédalée et 3 € par séance d'aquagym, au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux Restaurants du Cœur. Tout cela au cours des 10 heures d'ouverture du complexe nautique. L'équipe de Betting composée de 4 personnes, a permis de récolter la somme de 54,75 €. Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le reversement de la somme de 54,75 € aux Restaurants du Cœur.

► DIVERS

Concours départemental "Je fleuris la Moselle"

Un diplôme d'honneur a été décerné à la commune dans la catégorie 4, communes de 701 à 1000 habitants, à l'occasion du concours "Je fleuris la Moselle 2013" par le Département de la Moselle.

SÉANCE DU 24 JANVIER 2014

► MISE EN APPLICATION DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe le cadre réglementaire suivant :

- L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées.
- Les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines.
- La journée d'enseignement sera de 5 heures 30 maximum et la demi-journée de 3 heures 30 maximum.
- La durée de la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1 heure 30.

Des activités pédagogiques complémentaires d'aide aux élèves rencontrant des difficultés seront assurées par les enseignants à raison de 36 heures annuelles. De plus, les collectivités pourront selon les besoins localement recensés et en fonction de leurs ressources,

proposer aux enfants des activités périscolaires. Par délibération du 28 février 2013, le conseil municipal, avait sollicité une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Suite à la concertation menée avec le personnel enseignant et les représentants des parents d'élèves, le Maire propose au conseil municipal l'organisation suivante :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h15 et mercredi : de 8h30 à 11h30.
Le conseil municipal par 12 voix pour et une abstention (Helle P.), adopte les nouveaux rythmes scolaires comme définis ci-dessus qui seront appliqués à compter de la rentrée de septembre 2014.

► LOTISSEMENT STOCKGARTEN

Conformément à l'article R.442-13 du Code de l'Urbanisme, le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur pris par l'autorité compétente pour délivrer le permis, autorise sur sa demande le lotisseur à procéder à la vente ou à la location des lots avant l'exécution de tout ou partie des travaux prescrits, dans l'une ou l'autre des hypothèses suivantes :

Le demandeur sollicite l'autorisation de différer, en vue d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments, la réalisation du revêtement définitif de ces voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

Dans ce cas, cette autorisation est subordonnée à l'engagement du demandeur de terminer les travaux dans les délais que fixe l'arrêté et, si le lotisseur n'est pas une collectivité publique, à la consignation à cette fin, en compte bloqué, d'une somme équivalente à leur coût, fixé ledit arrêté, ou à la production d'une garantie d'achèvement desdits travaux établie conformément à l'article R442-14 ; le déblocage de la somme représentative du montant des travaux peut être autorisé en fonction de leur degré d'avancement par l'autorité qui a accordé l'autorisation de lotir.

Le lotisseur justifie d'une garantie d'achèvement des travaux établie conformément à l'article R.442-14. Dans ce cas, l'arrêté fixe la date à laquelle l'organisme garant prévu à l'article R.442-14 devra mettre les sommes nécessaires au financement des travaux à la disposition de l'une des personnes visées à l'article R.442-15. De ce fait, le conseil municipal à l'unanimité, s'engage à terminer les travaux de voirie définitive pour le 28 octobre 2016 au plus tard.

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2014

► APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2013

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2013, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de M. Schouller, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le résultat budgétaire de l'exercice s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement
excédent de l'exercice 188 869,88 €
- Section d'investissement
excédent de l'exercice 549 972,25 €

Excédent de l'exercice 738 842,13 €

Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

► AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2013

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement
excédent de clôture 961 374,41 €
- Section d'investissement
excédent de clôture 491 514,57 €

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement de 491 514,57 €, corrigé des restes à réaliser en dépenses de 525 433,90 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 33 919,33 €, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de 961 374,41 € comme suit : 927 455,08 € en section de fonctionnement au compte R 002 et 33 919,33 € en section d'investissement au compte 1068.



Location HERGOTT S.A.

MATÉRIEL B & T.P. - INDUSTRIE

LOCATIONS ET REPARATIONS POUR ENTREPRISES ET PARTICULIERS



Tractopelle - Minipelle - Elévateur
Compactage - Compresseurs
Pelle avec brise-roche
Dumper auto-chargeur, déverseur
Groupes électrogènes, soudage
Bungalows, abris de chantier
Matériel électroportatif



Siège social : Z.A. - 57800 BETTING - Tél. : 03 87 81 56 82 - Fax : 03 87 81 43 27
Dépôt : 9, route d'Etzling - 57460 BEHREN LES FORBACH - Tél. : 03 87 81 31 85 - Fax : 03 87 84 54 77

Échos du Conseil Municipal

► APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT – EXERCICE 2013

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2013, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Mme Iciek, 2^{ème} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le résultat budgétaire de l'exercice s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement
excédent de l'exercice 1 791,00 €
- Section d'investissement
déficit de l'exercice 247 884,99 €

Déficit de l'exercice 246 093,99 €

Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

SÉANCE DU 28 MARS 2014

► INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles ci-après mentionnés. L'an deux mille quatorze le 28 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, en application des articles L.2121-7, L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BLAISE Alain, BRUN Denis, CHABOUSSIE Périna, COLETTI Dominique, FICK Monique, FLAUSS Léon, GUTHMULLER Marie Joëlle, HAMAN Joseph, HELLE Patricia, ICIEK Viviane, JOCHUM Fabien, LINET Fabienne, PERIC Martine, RAUSCH Roland et SCHOULLER Dominique.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. RAUSCH Roland, maire, qui a déclaré :
BLAISE Alain, BRUN Denis, CHABOUSSIE Périna, COLETTI Dominique, FICK Monique, FLAUSS Léon, GUTHMULLER

Marie-Joëlle, HAMAN Joseph, HELLE Patricia, ICIEK Viviane, JOCHUM Fabien, LINET Fabienne, PERIC Martine, RAUSCH Roland et SCHOULLER Dominique, installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

► DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET DE DEUX ASSESSEURS

Conformément à l'article L.2121-15, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner M^{me} LINET Fabienne pour assurer ces fonctions.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M^{me} FICK Monique et M. BLAISE Alain.

Conformément à l'article L.2122-8, M. HAMAN Joseph, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a présidé la suite de cette séance.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 était remplie.

► ÉLECTION DU MAIRE

Le président, a rappelé que le maire est élu parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour conformément aux articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-8 et L.2122-10 et a invité le conseil à procéder à l'élection du maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet, son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- M. RAUSCH Roland a obtenu 14 voix.
- M. RAUSCH Roland ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été installé.

► DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le maire a rappelé que la fixation du nombre des adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le vote du nombre d'adjoints s'est déroulé au scrutin secret. Les résultats sont les suivants : 12 voix pour 3 adjoints, 2 voix pour 4 adjoints et 1 vote blanc. Le nombre des adjoints est donc fixé à 3.

► ÉLECTION DES ADJOINTS

Le maire a rappelé que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Élection du premier adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, M. SCHOULLER Dominique a obtenu 13 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé premier adjoint.

Élection du deuxième adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, M^{me} PERIC Martine a obtenu 13 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamé deuxième adjoint.

Élection du troisième adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement M^{me} ICIEK Viviane a obtenu 12 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamé troisième adjoint.

► DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

- Communauté de Communes de Freyming-Merlebach : Rausch R. – Schouller D.
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn : Rausch R. – Schouller D.
- Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle : Rausch R. – Schouller D.

- Syndicat d'Électricité de l'Est Mosellan : Coletti D. – Jochum F.
- Mission Locale : Iciek V.
- ESAT Les Chênevières de Betting : Iciek V.

► FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET ATTRIBUTIONS ET PERMANENCES DES ADJOINTS

Commission des finances

- Brun D. – Chaboussie P. – Flauss L. – Guthmuller J. – Haman J. – Iciek V. – Linet F. – Péric M. – Schouller D.

Commission d'appel d'offres

- Rausch R. + Helle P. – Jochum F. – Schouller D. (titulaires)
Haman J. – Linet F. – Péric M. (suppléants)

Commission des travaux

- Guthmuller J. – Haman J. – Helle P. – Jochum F. – Linet F. – Schouller D.

Commission de l'environnement

- Chaboussie P. – Fick M. – Guthmuller J. – Helle P. – Iciek V. – Linet F. – Péric M. – Schouller D.

Commission des fêtes

- Chaboussie P. – Coletti D. – Fick M. – Iciek V. – Linet F. – Péric M. – Schouller D.

Comité de gestion du centre socioculturel et de la salle de sport

- Fick M. – Flauss L. – Iciek V. – Jochum F. – Péric M. – Schouller D.

► ATTRIBUTIONS ET PERMANENCES DES ADJOINTS

Schouller Dominique – 1^{er} adjoint

Attributions : suivi des travaux, entretien des espaces verts, des bâtiments, du matériel et des infrastructures sportives et encadrement du personnel technique
Permanence : jeudi de 16h00 à 18h00 en mairie

Plancher métallique ajouré
Marches d'escalier
Grilles de sécurité autoportantes

Matières :

- Acier brut, galvanisé ou peint
- Inox - Aluminium
- Polyester

C.S.E. - LICHTGITTER
CAILLEBOTIS

ZAC de Betting
57800 FREYMING MERLEBACH
Tél 03 87 81 42 51 - Fax 03 87 81 05 95

Échos du Conseil Municipal

Péric Martine - 2^{ème} adjointe

Attributions : gestion du centre socioculturel et de la salle de sport, fleurissement de la commune et fonctionnement du site internet de la mairie

Permanence : lundi de 18h00 à 19h00 en mairie

Iciek Viviane - 3^{ème} adjointe

Attributions : affaires scolaires et sociales et organisation des fêtes communales

Permanence : vendredi de 16h00 à 18h00 en mairie

► DÉLÉGATION AU MAIRE : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pour éviter l'intervention ponctuelle de l'assemblée municipale à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier inclus dans l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est proposé :

- de déléguer au maire, l'exercice au nom de la commune, du Droit de Préemption Urbain, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de stipuler que cette délégation s'exercera dans les conditions fixées par les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de ce fait, seul le maire a le pouvoir de préempter et de signer personnellement les décisions, sans pouvoir reporter les effets de la délégation sur un adjoint. En cas d'empêchement du maire, le conseil municipal retrouve les compétences qu'il a déléguées. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de déléguer au maire l'exercice du Droit de Préemption Urbain, pour la durée du mandat.

SÉANCE DU 11 AVRIL 2014

► FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2014

Le conseil municipal sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de reconduire les taux des contributions directes pour 2014. A savoir :

- Taxe d'habitation 10,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ... 12,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 40,28 %

Le produit fiscal attendu pour 2014 des taxes directes locales est de 288 248 €.

Les allocations compensatrices s'élèvent à 9 320 €.

Le produit global (produit des 3 taxes + allocations compensatrices) est de 297 568 €.

► VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget primitif de l'exercice 2014 a été adopté à l'unanimité, comme suit :

- Section de fonctionnement
en dépenses 521 000,00 €
en recettes 1 404 455,08 €
= 477 000 € (recettes de l'exercice) + 927 455,08 € (excédent de clôture 2013 après affectation des résultats)
- Section d'investissement
en dépenses 745 433,90 €
en recettes 745 433,90 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Vote du conseil	DÉPENSES	Vote du conseil
Charges à caractère général	140 000	Création d'un site internet	5 000
Charges de personnel	150 000	Cours d'eau : travaux sur le Dotelbach	70 000
Atténuations de produits	1 500	Autres aménagements de terrains	6 000
Autres charges de gestion courante	30 000	Bâtiments publics – mairie	3 000
Charges financières	500	Bâtiments publics – école	6 000
Charges exceptionnelles	29 000	Autres bâtiments publics – église	72 000
Dotation aux amortissements	5 000	Installations générales, aménagements	15 000
Virement à la section d'investissement	165 000	Réseau d'électrification	25 000
		Matériel et outillage de voirie	5 000
		Autre matériel et outillage	2 000
		Matériel de bureau et informatique	1 500
		Mobilier	2 000
		Autres immobilisations	2 500
		Dépenses imprévues	5 000
		Restes à réaliser 2013	525 433,90
TOTAL DÉPENSES	521 000	TOTAL DÉPENSES	745 433,90

RECETTES		RECETTES	
	Vote du conseil		Vote du conseil
Produits des services et du domaine	8 000	Fonds de compensation de TVA	40 000
Impôts et taxes	350 000	Taxe d'aménagement	5 000
Dotations et participations	107 000	Affectation de résultat	33 919,33
Autres produits de gestion courante	11 000	Subventions	5 000
Produits exceptionnels	1 000	Virement de la section de fonctionnement	165 000
Résultat reporté de 2013	927 455,08	Dotation aux amortissements	5 000
		Résultat reporté de 2013	491 514,57
TOTAL RECETTES	1 404 455,08	TOTAL RECETTES	745 433,90

► VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT STOCKGARTEN 2014

Le budget annexe du lotissement Stockgarten de l'exercice 2014 qui est imposé de plein droit à la TVA a été adopté à l'unanimité, comme suit :

- Section de fonctionnement
en dépenses 1 071 282,00 €
en recettes 1 071 282,00 €
- Section d'investissement
en dépenses 960 282,00 €
en recettes 960 282,00 €

► FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités

de fonction du maire et des adjoints pour la durée du mandat et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif. Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique territoriale et au nombre des habitants de la commune. L'indice brut terminal 1015 correspond à un traitement mensuel de 3 801,47 € au 1^{er} janvier 2013.

Pour une population de 500 à 999 habitants :

- le taux maximal pour le maire est de 31 % de l'indice brut mensuel 1015 de la fonction publique, soit 1 178,45 € brut par mois ;
- le taux maximal pour les adjoints est de 8,25 % de l'indice brut mensuel 1015 de la fonction publique, soit 313,62 € brut par mois.

AUG Distribution

FOURNITURES BOULANGERIES & PÂTISSERIES

24, Rue de Metz
57800 BETTING
Tél : 03 87 04 78 15



Échos du Conseil Municipal

Les indemnités sont fixées pour le maire à 75 % du taux maximal de 31 % de l'indice brut mensuel, et pour les adjoints à 100 % à du taux maximal 8,25 % de l'indice brut mensuel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le montant de l'indemnité du maire (790,68 € nets/mois). Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le montant de l'indemnité des adjoints (280,56 € nets/mois). Cette décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2014.

► FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 qui dispose que : « les collectivités territoriales peuvent, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, verser des indemnités supplémentaires aux agents des services extérieurs de l'Etat au titre de prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions dans lesdits services ».

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat. Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal, elle peut toutefois être supprimée ou modifiée durant cette période. A l'occasion de tout changement de receveur municipal, une nouvelle délibération doit être prise.

L'assiette de l'indemnité est calculée en fonction de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années de la commune.

A ce montant est appliqué un taux variant de 0 à 100 % fixé par le conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Madame Noiro Blandine, receveur municipal.

► DÉLÉGATION AU MAIRE : MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE

Le conseil municipal a une compétence générale et règle par ses délibérations les affaires de la commune. En application de l'article L.2122-22, alinéa 4 du Code

Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut déléguer au maire, la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée pour la durée du mandat.

Ainsi le maire est chargé, de prendre :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 10 000 € HT ;
- ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal reste compétent au-delà de ces limites.

Le Maire doit rendre compte des décisions prises par délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal qui peut toujours mettre fin à cette délégation.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette délégation de compétence au maire.

► DÉLÉGATION AU MAIRE : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DES INDEMNITÉS DE SINISTRE

Les dispositions de l'article L.2122-22, alinéa 6, du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, comme la possibilité d'accepter les indemnités de sinistre. Pour faciliter la gestion communale et permettre l'encaissement immédiat des chèques transmis par notre compagnie d'assurance en dédommagement des dégâts occasionnés suite à des déclarations de sinistre, il convient de déléguer cette compétence au maire. Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à procéder à l'encaissement des indemnités de sinistre, pour la durée du mandat.

► ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FOLKLING AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DE LA ROSSELLE

Vu l'arrêté préfectoral n°82-SPF 42 du 06 avril 1982 portant création du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR), modifié par arrêté préfectoral n°05-2002 du 28 novembre 2002 portant extension des compétences du Syndicat, Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Folkling en date du 18 novembre 2013 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle, Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L.5211-18, qui précise que l'adhésion de la

commune de Folkling est subordonnée d'une part à l'accord du SIEAR et d'autre part à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui se prononcent dans un délai de 3 mois.

Vu la délibération du comité syndical du SIEAR du 04 février 2014 qui a accepté l'adhésion de la commune de Folkling,

Le conseil municipal à l'unanimité, se prononce favorablement à l'adhésion de la commune de Folkling au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle.

► DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

- Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle Est : Helle P.
- Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle : Rausch R. (titulaire) – Helle P. (suppléante)
- Commission communautaire "fibre optique" : Helle P.
- Office de Tourisme : Péric M.

► DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

A la demande du Ministère de la Défense, le conseil municipal de chaque commune doit désigner un "correspondant défense", dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. M. Jochum Fabien a été choisi en tant que "correspondant défense".

► DIVERS

Déchets ménagers

Un arrêté municipal interdisant le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés a été pris et entrera en vigueur le 1^{er} mai 2014 (copie de l'arrêté sous la rubrique "déchets ménagers").

► SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

Au 15/11/2013

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 55 dont 31 hommes et 24 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 41 (≈ 75 %).

Au 15/12/2013

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 58 dont 34 hommes et 24 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (≈ 75 %).

Au 15/01/2014

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 55 dont 32 hommes et 23 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 42 (≈ 77 %).

Au 15/02/2014

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 55 dont 31 hommes et 24 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 44 (≈ 80 %).

Au 15/03/2014

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 54 dont 30 hommes et 24 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 44 (≈ 81 %).

► SITUATION DE LA TRÉSORERIE

La situation de la trésorerie présentait au :

- 1^{er} novembre 2013, un solde créditeur de 1 189 110,07 €
- 1^{er} décembre 2013, un solde créditeur de 1 174 455,89 €
- 1^{er} janvier 2014, un solde créditeur de 1 187 831,76 €
- 1^{er} février 2014, un solde créditeur de 1 450 703,50 €
- 1^{er} mars 2014, un solde créditeur de 1 386 543,90 €
- 1^{er} avril 2014, un solde créditeur de 1 394 059,89 €

► TRAVAUX COMMUNAUX

Mobilier - Matériel

- Achat de tables et de chaises pour la cantine scolaire de la société UGAP d'un coût de 274,72 € TTC.
- Acquisition d'un vidéo projecteur pour un montant de 566,79 € TTC.

Centre socioculturel

Fourniture et pose d'un chauffe-eau au centre socioculturel par l'entreprise Friderich de L'Hôpital pour un montant de 838,61 € TTC.

Dotelbach

Les travaux d'aménagement et de renaturation du Dotelbach réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SAFE (Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs) ont débuté le long du terrain de sport et à proximité du Foyer Horizon Route de Betting.

Voirie

Des travaux supplémentaires ont été réalisés par l'entreprise Klein de Diebling lors de la réfection de l'ancienne route de Betting (côté Téléx) pour un montant de 3 608,09 € TTC.

Échos du Conseil Municipal

► DEMANDES DE SUBVENTION DU 1^{er} SEMESTRE 2014

- Société d'Histoire du Pays Naborien : 50 €
- Croix Rouge : 50 €
- Prévention routière : 50 €
- Chorale paroissiale : 200 €

► SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- Versement d'une subvention de 200 € à chaque association de la commune : l'association sportive, le groupe vocal, les gymnastes, le raquette club, la société des ouvriers et mineurs et le syndicat arboricole et horticole.
- Versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € au Raquette Club dans le cadre de son 20^{ème} anniversaire.

► SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le conseil municipal à l'unanimité fixe une participation de 70 €, versée en une seule fois pour les voyages scolaires de 3 jours et plus. Chaque élève peut jusqu'à l'âge de 17 ans (date anniversaire) bénéficier de cette subvention, une fois durant sa scolarité.

RÉUNION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH LE 19/11/2013

► FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES DE 2014

L'établissement de nouveaux tarifs des ordures ménagères est nécessaire compte tenu de l'augmentation de la TVA de 3 % (de 7 % à 10 %) et de l'actualisation des marchés de 2 %, soit une revalorisation globale de 5 %.

Les tarifs 2014 sont fixés comme suit :

	Tarif annuel	Par personne
1 personne	136,00 €	136,00 €
2 personnes	218,00 €	109,00 €
3 personnes	294,00 €	98,00 €
4 personnes	360,00 €	90,00 €
5 personnes et +	434,00 €	86,80 €

- Tarif au litre par an : 1,70 € en zone incitative
- Pour les volumes :
- pour un 240 litres = 408 € ► pour un 360 litres = 612 €
- pour un 750 litres = 1 275 € ► pour un 1 100 litres = 1 870 €

RÉUNION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH LE 17/04/2014

► INSTALLATION DU CONSEIL

34 membres élus ont été installés, à savoir, 9 pour Freyming-Merlebach, 5 pour Hombourg -Haut, 4 pour Farébersviller et 2 pour Barst, Béning-lès-Saint-Avoid, Betting, Cappel, Guenviller, Henriville, Hoste et Seingbouse.

► ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le conseil décide à l'unanimité d'élire M. LANG Pierre Président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

► DÉTERMINATION DU NOMBRE ET ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le nombre est fixé à 7. Sont élus dans l'ordre, M. BUR Hubert de Cappel, M. MULLER Laurent de Hombourg-Haut, M. RAUSCH Roland de Betting, M. TRUNKWALD Raymond de Guenviller, M^{me} CELKA Léonce de Seingbouse, M^{me} RAMSAIER Simone de Béning-lès-Saint-Avoid et M. USAI Mauro de Farébersviller.

► VOTE DES INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Il est proposé d'appliquer à tous le coefficient de 0,9. Cela donne les montants mensuels suivants :

- président = 2 309,39 € brut
- vice-président = 846,09 € brut

► DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Le président et les vice-présidents ont été désignés, y sont ajoutés les maires des communes n'ayant pas de vice-présidence : M. PAWLAK Fernand de Barst, M. EYL Denis de Henriville, M. JACQUES Michel de Hoste et M. KLEINHENTZ Laurent en tant que Conseiller Général, sachant que chaque commune n'a qu'une voix.

► CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Il est proposé de créer les commissions suivantes, composées de 16 membres au maximum : 4 (FM) + 2 (FAR) + 2 (H-H) + 8 représentants : 1 par commune.

Pour Betting sont élus :

- Commission des finances et d'évaluation des charges : M. RAUSCH R.
- Commission de la culture : M. RAUSCH R.
- Commission de valorisation des ordures ménagères : M. SCHOULLER D.

- Commission de développement économique et du commerce : M. RAUSCH R.
- Commission d'aménagement du territoire, du tourisme et des loisirs : M. SCHOULLER D.
- Commission habitat et politique de la ville : M. SCHOULLER D.
- Commission assainissement et des travaux : M. RAUSCH R.

► ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DSP

Chacune des deux commissions est composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants.

Pour Betting sont élus :

- Commission d'appel d'offres : M. RAUSCH R. représentant de M. LANG P.
- Commission DSP (délégations de service public) : M. RAUSCH R. titulaire

► ÉLECTIONS DES MEMBRES DES SYNDICATS

Pour Betting sont élus :

- Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCOT) : M. RAUSCH R. et M^{me} HELLE Patricia
- Musée de la Mine : M. RAUSCH R.
- Sydème : M^{me} HELLE P.
- Eurodistrict : M. RAUSCH R.

► DÉSIGNATION D'UN ÉLU ET D'UN FONCTIONNAIRE CORRESPONDANT DU CNAS

Le conseil décide de désigner à l'unanimité, M^{me} RAMSAIER S. pour le collège des élus et M^{me} ROCHE Nathalie du bureau des carrières pour le collège des fonctionnaires. Leur travail consistera essentiellement à faire remonter les avis en matière d'action sociale et de promouvoir le CNAS (Comité National d'Action Sociale), pour le personnel des collectivités territoriales.

► DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder au président, les délégations mentionnées suivant les termes des articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RÉUNION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH LE 24/04/2014

► DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Ce débat permet à l'assemblée délibérante, de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

► DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA MISSION LOCALE

La Mission Locale a pour but d'organiser l'insertion des jeunes de 16 à 26 ans dans le monde du travail, elle est financée essentiellement par la Communauté d'Agglomération de Forbach, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et par l'Etat. Le conseil désigne M. RAUSCH R. délégué.

► DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT À LA CNIE

La Communauté Numérique Interactive de l'Est est une association qui a permis l'émergence du Réseau Haut Débit 57 et qui informe, aide et assiste les collectivités dans le domaine du droit numérique. Le conseil désigne M. PODBOROZYNSKI J. titulaire et M. PIGNON B. suppléant.

► DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SAGE

Il s'agit du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux au niveau de l'ensemble de la Moselle Est. Le conseil désigne M. RAUSCH R. délégué.

► DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT À L'AGEME

L'Agence pour l'Expansion de la Moselle Est participe au développement économique de la Moselle Est et assure sa promotion. Cette association est financée par la participation des grandes intercommunalités de Moselle Est. Le conseil désigne M. MULLER L. délégué et M. LANG P. suppléant.

► DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À MOSELLE DÉVELOPPEMENT

Il s'agit de l'Agence de Développement Economique Départemental qui est chargée de la promotion du territoire. Le conseil désigne M. MULLER L. délégué.

Échos du Conseil Municipal

► DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À MOSELLE EST INITIATIVE

Moselle Est Initiative soutient la création et l'installation de nouvelles entreprises par l'octroi de prêts d'honneur et l'accompagnement des créateurs. Le conseil désigne M. MULLER L. délégué.

► DÉSIGNATION DE 4 DÉLÉGUÉS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TV8

TV8 chaîne locale regroupe 32 communes et près de 120 000 habitants. Le conseil désigne Mme KLEIN-DIENST V. de Barst, M. MICHEL D. de Cappel, M. ANELLO S. de Farébersviller et Mme BEAUBAIS F. de Freyming-Merlebach.

► DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS À L'OMJ

La Communauté de Communes est membre de l'Office Municipal de la Jeunesse qui assure pour cette dernière, la gestion des emplois d'été du complexe nautique ; il convient de désigner 2 représentants au conseil d'administration. Le conseil désigne M. GAIL E. de Béning-lès-Saint-Avold et M. BUR H. de Cappel.

► DÉSIGNATION DE 11 DÉLÉGUÉS À L'OFFICE DE TOURISME

Chaque commune est sollicitée pour proposer un délégué qui n'est pas forcément un conseiller communal. Pour Betting est désignée Mme PERIC M.

► DÉSIGNATION DE 1 DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DE 1 SUPPLÉANT POUR LA SODEVAM

La Communauté de Communes participe au capital de la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle, SEM départementale chargée notamment de l'aménagement de zones d'activités sur le territoire, de lotissements industriels ou de projets immobiliers. Le conseil décide de désigner M. LANG P. titulaire et M. KLEINHENTZ L. suppléant.

► DÉSIGNATION DE 11 DÉLÉGUÉS À LA RÉGIE FTTH. FIBRESO ET 4 MEMBRES EXTÉRIEURS

FIBRESO est une régie d'opérateurs qui permettra l'arrivée des fournisseurs d'accès sur notre réseau FTTH. Il faut désigner 11 délégués et 4 membres extérieurs. C'est également cette régie qui aura en charge le suivi du chantier FTTH. Pour Betting sont désignés, M. SCHOULLER D. délégué et M^{me} HELLE P. membre extérieur.

RÉUNION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH LE 30/04/2014

► AFFECTATION DU RÉSULTAT DES DIFFÉRENTS BUDGETS 2013

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter le résultat en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement. Certains budgets ne font l'objet que d'un report respectif des différentes sections.

Budget principal

Résultat à affecter hors restes à réaliser 12 843 146,19 €
 Besoin de financement en investissement : 2 072 105,82 €
 Report de fonctionnement. 10 771 040,37 €

Budget tertiaire

Résultat de l'exercice - 12 817,40 €
 Besoin de financement en investissement 0,00 €
 Report de fonctionnement. - 12 817,40 €

Budget assainissement

Résultat à affecter hors restes à réaliser 251 120,94 €
 Besoin de financement de la section investissement - 2 218 784,18 €
 Affectation 251 120,94 €

Budget ordures ménagères

Résultat à affecter hors restes à réaliser 884 144,67 €
 Besoin de financement en investissement 13 830,10 €
 Report en fonctionnement. 870 314,57 €

► VOTE DES TAUX CFE 2014 CONSTITUANT LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE

Le taux de cotisation foncière des entreprises proposé, est issu des calculs des services fiscaux à hauteur de 21,27 % lors de la disparition de la taxe professionnelle unique. Le conseil vote ce taux inchangé depuis 2010, année de la réforme.

► VOTE DES AUTRES TAUX TH ET TFNB 2014 CONSTITUANT LES TAXES MÉNAGÈRES

La taxe d'habitation provient du transfert de fiscalité du département et le foncier non bâti de celle du département et de la région. Il n'y a pas de taxe

sur le foncier bâti. Le conseil décide de maintenir les taux comme indiqué 7,73 % de Taxe d'Habitation, et 2,45 % de Taxe Foncière Non Bâti, Taxe Foncière Bâti 0 %, inchangés depuis 2010.

► BUDGETS PRIMITIFS

Budget principal

● Fonctionnement
 Dépenses et recettes équilibrées à 20 627 027,66 €
 ● Investissement
 Dépenses et recettes équilibrées à 19 299 628,94 €

Principaux postes en fonctionnement

● Charges à caractère général 1 983 100,00 €
 ● Charges de personnel et frais assimilés 1 900 000,00 €
 dont 800 000,00 € de rémunération principale
 ● Atténuation de produits reversés aux communes 2 390 000,00 €
 ● Autres charges de gestion courante ... 2 403 200,00 €
 dont 1 100 000,00 € versés au service départemental de secours SDIS et 750 000,00 € de subventions de fonctionnement aux associations

Principaux postes en investissement

● Aménagements loisirs 750 000,00 €
 ● Complexe nautique 2 742 000,00 €
 ● Opération haut-débit FTTH 1 900 000,00 €
 ● Espace Théodore GOUVY 6 450 000,00 €

Budgets annexes

Les dépenses et les recettes sont équilibrées en fonctionnement et investissement.

● Lotissement Vouters
 fonctionnement 186 324,03 €
 investissement 516 324,03 €
 ● Extension parc d'activité 1
 fonctionnement 600 000,00 €
 investissement 1 934 500,00 €
 ● Zone Rosselle
 fonctionnement 247 208,20 €
 investissement 1 913 312,08 €
 ● Budget tertiaire
 fonctionnement 212 817,40 €
 investissement 67 707,44 €
 ● Ordures ménagères
 exploitation 5 359 314,57 €
 investissement 713 394,37 €
 ● Assainissement non collectif
 exploitation 9 500,00 €
 investissement 0 €
 ● Assainissement
 exploitation 1 433 300,00 €
 investissement 45 907,87 €

Subventions 2014

Principales subvention versées pour un total de 1 373 475,40 €
 ● Écoles de musique 52 000 €
 ● Eurodistrict 28 000 €
 ● Syndicat du Musée de la Mine 102 000 €

FRUITS ET LÉGUMES

de toutes provenances

HUBERT
PINZLER

AUX HALLES DU PARC

57800 FREYMING-MERLEBACH

Échos du Conseil Municipal

- SCOT 35 000 €
- Office de Tourisme 126 000 €
- TV8 205 000 €
- AGEME 51 000 €
- OMJ 50 000 €
- Mission Locale 68 618 €
- Fonds Cerdan Farébersviller 60 000 €
- Fonds de concours pour les communes . 350 000 €
- Kéolis / ligne MS 37 000 €
- OPAH / Commerces 150 000 €

► DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LES QUARTIERS - MISE EN PLACE D'UN BUS D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Au regard du diagnostic local et en complémentarité des actions inscrites à l'échelle des communes, le choix de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach et de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France est d'agir au plus près des habitants des quartiers afin de leur donner de nouvelles ambitions. Le choix local et à titre expérimental se porte sur la diffusion d'une culture d'entreprise de proximité en suscitant ainsi l'émergence d'idées et de projets de créations et/ou de reprises d'entreprises, pouvant s'inscrire dans la rénovation des quartiers. L'idée de créations d'entreprises pouvant alors être proposée comme une alternance possible à l'emploi salarié et d'ouvrir ainsi aux porteurs de projets les circuits et l'accompagnement et du financement de la création d'entreprises. La diffusion de cette culture d'entre-

prise se fera au plus près des habitants avec la mise en place d'un "bus d'aide à la création d'entreprises", animé par un chef de projet qui ira de quartier en quartier. Le rôle du chef de projet sera d'accueillir les habitants, de repérer les personnes qui ont des idées, de les aider à passer du stade de l'idée au stade de projet et d'orienter les potentialités vers les réseaux de soutien à la création existant sur le territoire. Ce dispositif programmé à ce jour pour trois ans a un coût estimé à 30 000 € / an. La participation de la CCFM est de 5 000 €, acceptée par l'ensemble du conseil communautaire.

► DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE MOSELLE ART VIVANT

Le conseil octroie une subvention exceptionnelle de 16 651 € à l'opération « Cabanes, festival de Moselle » initiée par le Conseil Général. L'un des spectacles sera donné sur le site du Carreau Wendel cet été. Le coût de l'opération est estimé à 300 000 €. Ce projet permettra d'apparaître et de participer activement dans le champ culturel dans une opération de grande envergure et montrer ainsi l'implication de la Communauté de Communes dans ce domaine et attester par là au Conseil Général notre ferme volonté d'être un acteur culturel à part entière dans notre bassin de vie.

► PROPOSITION DE DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE INTERCOMMUNALE FTTH-OP-OP (FIBRESO)

Pour faire suite à la création de la régie FTTH (haut débit) et en remplacement de M. KEMPSKI directeur de la

régie qui souhaite renoncer à ses fonctions le conseil communautaire suggère au conseil d'administration de nommer M. DIDIERJEAN Sylvain, directeur des régies de Creutzwald, Hombourg Haut et Schoeneck, Directeur de la régie FTTH (FIBRESO).

► INDEMNITÉS DU RECEVEUR

Le conseil décide d'octroyer le taux de 100 % à l'indemnité du Receveur pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, selon le décret n° 82.979 précisant les conditions d'octroi de cette indemnité.

► AVENANT N° 3 AU MARCHÉ POUR L'EXTENSION DE LA PISCINE

La société Duval-Raynal architecture, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre en charge du projet de réhabilitation-extension de la piscine, change de nom. Elle devient la société DRD Architecture. Le conseil accepte le transfert des droits et obligations à la société DRD architecture.

► OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Actualisation de la liste des bénéficiaires de la bonification versée par la CCFM, faisant suite à la signature d'une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat avec l'ANAH et de l'avenant (Habiter Mieux).

► DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'AITBH

L'Association Intermédiaire Travailler dans le Bassin Houiller est chargée d'aider les personnes en difficulté d'insertion professionnelle sur 4 cantons : Behren les Forbach, Forbach, Freyming Merlebach et Stiring Wendel. Le conseil décide de nommer M. RAUSCH R.

► À HUIS-CLOS ! IMPLANTATION DE LA SOCIÉTÉ BOSCH À FREYMING-MERLEBACH

Le centre d'appel de "BOSCH centre de service S.A.S." a besoin de nouveaux locaux afin de favoriser son expansion. La société Innovatis propriétaire de la Tour du Val de Rosselle (ex Direction générale des HBL), s'est portée candidate soutenue par la CCFM. BOSCH centre de service S.A.S. compte en effet plus de 200 emplois et pourrait en créer au minimum une cinquantaine supplémentaire. La participation de cet établissement sur notre Communauté de Communes est estimée à 230 400 € sous la forme de prise en charge du loyer sur un an, (la société BOSCH prendra le relais par la suite), ainsi que les travaux d'aménagement nécessaires à cette mutation. Le conseil à l'unanimité

donne son accord pour cette implantation sur notre Communauté de Communes, créatrice d'emplois.

RÉUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU WINBORN LE 6 MAI 2014

Rapport des délibérations du 24 04 2014 pour vice de forme à la demande du Maire de l'Hôpital.

► INSTALLATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT

2 délégués par commune membre sont installés : Béning Les St. Avold, Betting, Carling, Cocheren, Freyming Merlebach, L'Hôpital et Rosbruck.

► ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. Jean-Jacques GRIMMER de Freyming-Merlebach est élu à l'unanimité Président.

► ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Sont élus dans l'ordre M. RAUSCH Roland de Betting, M. ADIER Gaston de Carling, M. STEININGER Pierre de Rosbruck et M. WAGNER Florent de L'Hôpital.

► FIXATION DU TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le taux est fixé à 80 % du maximum de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de ces mandats.

► ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Sont élus le président, les vice-présidents, M. COMPARON Gilbert de Cocheren et M. APPEL Patrick de Béning-lès-Saint-Avold.

► ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont élus en tant que membres titulaires les vice-présidents ainsi que M. MARTIN Bernard de Cocheren. Membres suppléants : M. WEBER de L'Hôpital, Mrs. TARRILLON et APPEL de Béning Les St. Avold, M. COMPARON de Rosbruck et M. SCHOULLER de Betting.

► INDEMNITÉ DE CONSEIL DU COMPTABLE

Le taux retenu est de 100 % des bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M^{me} NOIROT Blandine, Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Entreprise générale d'électricité
Mécanique - Bâtiment - Transport

Sté

GHIA

Z.A. BETTING

57800 FREYMING MERLEBACH

Tél : 03 87 29 71 20

Fax : 03 87 29 71 29

Réalisation de toutes installations
de courants forts et courants faibles
Implantation de liaisons informatiques

RÉUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DE LA ROSSELLE LE 29/04/2014

► INSTALLATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT

2 délégués par commune membre sont installés : Béning-lès-Saint-Avold, Betting, Cocheren, Forbach, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut, Macheren, Morsbach, Petite Rosselle, Rosbruck et Saint-Avold.

► ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. MARTIN Bernard est élu à l'unanimité Président.

► FIXATION DU NOMBRE ET ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le nombre est fixé à 6. Sont élus dans l'ordre M. FLAUS Alain de Forbach, M. ADAM Serge de Petite Rosselle, M. COMPARON Gilbert de Rosbruck, M. SCHOULLER Dominique de Betting, M. ADAM Simon de Morsbach et M. KARPP Marcel de Hombourg-Haut.

► RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical adopte son règlement intérieur.

► DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Afin d'assurer la légalité quant à la dévolution des marchés de travaux et de fournitures, il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres. Cette commission est composée du président, de 5 titulaires et 5 suppléants. Sont désignés : M. MARTIN président,

MM. FLAUSS, ADAM, COMPARON, SCHOULLER, ADAM, titulaires et M^{me} KARAS, MM. KARPP, PIVEC, LUCZAK, SCHAFFER, suppléants.

► INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le taux est fixé à 70 % du maxi de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptible d'être allouées aux titulaires de ces mandats.

► DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comité syndical donne délégation à son président pour les actes autorisés par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par ce même code, le président sous sa responsabilité peut donner délégation de signature au vice-président. Il est proposé M. FLAUSS A., 1^{er} vice-président.

► PRÉSENTATION DU SIEAR

Le président a présenté le Syndicat depuis sa création en 1982.

► SITUATION DES TRAVAUX À SAINT-AVOLD ET MORSBACH

Pour Saint-Avold, les travaux de la Rosselle sur le tronçon T1 a et b situé en amont et en aval de la RN3 à proximité du CORA devraient démarrer durant le deuxième semestre 2014. Le coût de ces travaux est estimé à 560 000,00 €.

Pour Morsbach, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ARTELIA pour la réalisation de travaux de renaturation du "Morsbach". Le montant des travaux est estimé à 500 000,00 €.

Mission Locale du Bassin Houiller

Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis diplômés ou non du système scolaire et qui résident sur la Communauté d'Agglomération de Forbach ou la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach. Les jeunes y sont accompagnés dans leur recherche d'emploi, mais aussi dans leur projet professionnel et leur parcours de formation s'ils ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire. Ils trouveront aussi à la Mission Locale des informations et un soutien pour résoudre des difficultés de la vie quotidienne. Elle est aussi un partenaire des entreprises locales pour les aider à recruter en apprentissage, en contrats de professionnalisation, en contrats aidés, mais aussi sur tous types de contrats plus classiques. Dépôt d'offres, présélection des candidats, lieu d'accueil pour les entretiens de sélection.

En 2013, 2 652 jeunes ont été en contact avec la Mission Locale et 93 d'entre eux ont bénéficié d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) Emploi d'Avenir comme notre agent communal, Adrien CONTRINO. ►

Les emplois d'avenir ont pour objectif d'ouvrir les portes du marché du travail aux jeunes connaissant des difficultés d'insertion professionnelle. Le recrutement comporte une offre de formation pour le jeune, construite conjointement par l'employeur et les structures accompagnant les jeunes tout au long de la durée de versement de l'aide. Cet emploi est rémunéré au salaire que l'employeur avait prévu pour le recrutement de tout salarié qui aurait occupé le poste et selon

sa grille de salaire (minimum SMIC ou respect de la convention collective de l'employeur). L'Etat finance 75 % du salaire brut du jeune à hauteur du SMIC. Un plan de formation a été établi avec Adrien comme suit, formation BAFA suite à la mise en place du périscolaire prise en charge par la commune, habilitations électriques prises en charge par la Région, préparation au concours d'adjoint technique prise en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. En complément, Adrien vient de bénéficier d'une formation permis de conduire permis C financée par le Conseil Régional de Lorraine.



EURODIMAT Sàrl

STE EUROPEENNE DE DIFFUSION DE
MATERIEL ET OUTILLAGE POUR LE BATIMENT,
TRAVAUX PUBLICS, L'INDUSTRIE,
POUR PROFESSIONNELS, COLLECTIVITES ET PARTICULIERS

Service Après Vente assuré dans nos ateliers




Ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h
Accès direct par autoroute

Zone Artisanale - 57800 BETTING
Tél. : 03 87 81 28 27 - Fax : 03 87 81 43 27

Lotissement Stockgarten

UN BUDGET ANNEXE, SON ÉTAT

Par acte notarié du 20 décembre 2012, la commune devient propriétaire de terrains (six lots) de 42,15 ares par voie de dation en contrepartie de travaux d'équipements à réaliser sur le projet dont le support est l'AFUL (Association Foncière Urbaine Libre). Elle intègre ces terrains dans son patrimoine communal pour leur valeur vénale issue d'une estimation des Domaines de 45 661,00 €. Comme cette acquisition ne génère pas de mouvement financier (elle ne paie rien) et que l'obligation de comptabilité, en partie double, nécessite un compte de contrepartie, on utilise le compte 13 (subvention). Dès lors que la commune cède plus de 2 parcelles il y a obligation de faire un budget annexe. Les terrains en question sont cédés au budget annexe pour leur valeur vénale de 45 661,00 €, ensuite les travaux seront réglés sur le budget annexe et les ventes de terrains cédés enregistrés sur ce même budget annexe. Il y a obligation d'assujettir ce budget à la TVA.

RAPPEL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Dépenses de fonctionnement

- Valeur vénale des terrains 45 661,00 €
- Travaux d'aménagement 202 223,99 €
- Total des dépenses 247 884,99 €

Recettes de fonctionnement

- Variation des stocks des terrains aménagés 247 884,99 €
- participation GRDF pour raccordement au gaz 1791,00 €
- Excédent de la section de fonctionnement 1 791,00 €

Dépenses d'investissement

- Opération de stocks des terrains aménagés 247 884,99 €

Recettes d'investissement : 0

- Déficit de la section d'investissement : 247 884,99 €

Résultat de clôture 2013

- fonctionnement : + 1 791,00 € • investissement : - 247 884,99 € = - 246 093,99 €

BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget annexe du lotissement Stockgarten de l'exercice 2014 qui est imposé de plein droit à la TVA a été adopté à l'unanimité, comme suit :

Section de fonctionnement / Dépenses

- Travaux d'aménagement (honoraires, mission SPS, travaux VRD) restant à réaliser 110 000,00 €
- Frais accessoires (taxe foncière) 1 000,00 €
- Annulation du stock initial (stock de terrains aménagés en 2013) = 45 661 + 202 223,99 - 1791 = 246 094,00 €
- Annulation du stock final (stock initial + travaux et frais 2014) = 246 094 + 110 000 + 1 000 = 357 094,00 €
- Sortie des terrains aménagés (terrains vendus à ce jour) terrains de la commune 327 000,00 €
- Réduction des stocks de terrains (357 094 - 327 000) 30 094,00 €
- **TOTAL 1 071 282,00 €**

Section de fonctionnement / Recettes

- Vente des terrains aménagés 327 000,00 €
- Subvention du budget principal (équilibre du budget) 28 303,00 €
- Constitution du stock final 357 094,00 €
- Constitution du stock des terrains aménagés (327 000 + 30 094) 357 094,00 €
- Excédent de la section de fonctionnement 2013 1 791,00 €
- **TOTAL 1 071 282,00 €**

Section d'investissement / Dépenses

- Constitution du stock final 357 094,00 €
- Constitution du stock des terrains aménagés 357 094,00 €
- Déficit de clôture 2013 246 094,00 €
- **TOTAL 960 282,00 €**

Section d'investissement / Recettes

- Annulation du stock initial (stock de terrains aménagés en 2013) 246 094,00 €
- Annulation du stock final (stock initial + travaux et frais 2014) = 246 094 + 110 000 + 1 000 = 357 094,00 €
- Sortie des terrains aménagés (terrains vendus à ce jour) 327 000,00 €
- Réduction des stocks de terrains (357 094 - 327 000) 30 094,00 €
- **TOTAL 960 282,00 €**

EN LANGAGE CLAIR, QUEL EST LE COÛT RÉEL DU LOTISSEMENT ET CELUI POUR LA COMMUNE ?

- Total des travaux COLAS, voirie et réseaux 384 768,03 € HT
- Autres dépenses : maîtrise d'œuvre Guelle et Fuchs, dossier loi sur l'eau, mission SPS, sondage sol, arpentage, ERDF, ORANGE, VEOLIA, etc. 51 063,88 €
- **Dépenses totales 435 831,91 € HT**
- Subvention de la Communauté des Communes pour la pose du réseau haut débit (FTTH) 10 486,00 €
- **Coût réel 425 345,91 € HT**

Vente des terrains

- Terrain n°2 = 49 003,80 € • Terrain n°4 en cours = 63 057,72 €
- Terrain n°5 = 73 320,78 € • Terrain n°6 = 68 512,86 €
- Terrain n°7 = 66 941,04 € • Terrain n°8 = 63 057,72 €
- Terrain n°9 = 5 824,98 €

- Terrain vendu à ce jour : 326 661,18 € • Total de la vente des terrains : 389 718,90 € (42,15 ares x 9 246 €)

Coût direct du lotissement

- 425 345,91 € - 389 718,90 € = 35 718,90 €

Coûts indirects

Nouveau transformateur (au prorata) : 14 073,00 € + conduite pluviale 8 180,00 €. En moins : la réfection du chemin entre la salle de sport et le CSC 8 000 € que la commune avait en projet de rénovation.

Coût effectif du lotissement du Stockgarten

- 49 971,90 € pour la commune

Cette somme représente l'amenée des réseaux vers le lotissement et les évacuations, assainissement et eaux claires, ainsi que la réalisation de son accès. Cela est une obligation en cas de délivrance d'un permis d'aménager. Les travaux à l'intérieur du lotissement ont été payés par les anciens propriétaires des terrains dans leurs globalités. Le coût est calculé comme vous avez pu le constater HT car la commune récupère en très grande partie la TVA.

Le retour de cet investissement est prévu sur six ans par les taxes locales des nouveaux propriétaires. Le montant des taxes locales que nous allons récupérer par an est égal à une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales de 3 %.

Prix de vente des terrains par les propriétaires

Exemple : M. XXX possède un terrain de 20,71 ares. Il cède à la commune 72 % de son terrain pour payer le coût des travaux. Reste à ce propriétaire 5,80 ares qu'il vend à 9 246 € de l'are d'où un total de 53 626 €. 53 626 € divisé par 20,71 ares de départ, ce qui lui a fait vendre l'ensemble de son terrain à 2 589,41 € l'are.



Betting au jour le jour

FÊTE DES AINÉS

Une fois de plus, 90 Aînés nous ont fait le plaisir d'accepter notre invitation à cette 22^{ème} fête organisée spécialement pour notre "club de la 3^{ème} jeunesse" en ce dimanche 27 avril.

Cette année, pour la première fois, nous avons souhaité honorer les deux doyens de cette journée, Madame Marie GERARD et Monsieur Berthold SCHULER, en leur apportant une petite attention particulière. Nous les remercions de tout cœur pour leur présence.

L'ambiance elle aussi était au rendez-vous en cette magnifique journée rythmée par les notes entraînantes de notre musicien Michel qui a su "enflammer" la salle.

Plus que 10 mois à attendre pour remettre ça !



« C'EST KAN LE PESTACLE !?! »

Léa Pellarin et Damien Schmutz nous ont emportés à la découverte de l'arbre de Neem.

Quand on l'a trouvée, elle était blottie dans les racines d'un grand arbre Neem. On l'a nommée Neembati Swastyandaddti, mais pour faire plus court, nous l'appellerons Neem ...

Elle a grandi, et un beau jour a fleuri. Neem est devenue un bel arbre aux fleurs parfumées

FLEURISSEMENT ET ATTAQUES CHIMIQUES ?

D'un côté nous aménageons de nouveaux parterres fleuris, tandis que plus loin certains aménagements subissent des attaques chimiques en règle. Ces malfrats à quatre pattes téléguidés par des humanoïdes en quête d'expérimentation de destructions florales sont invités désormais de passer à l'écart de ce lieu.



État Civil

► Ils sont nés

Elya, fille de Nadia SAÏDOUCHE et de Senol TASOLUK domiciliés 75 A bis rue Principale, est née le 18 décembre 2013.

Neyo, fils de Sabrina KIENER et de Djilali AMMARI domiciliés 15 route Nationale, est né le 23 janvier 2014.

Séréna, fille de Jessica SEDRAN et de Pedro CARVALHO domiciliés 6 rue de la Gare, est née le 25 mars 2014.



► Ils se sont mariés

Marjorie SCHREINER et Vivian DELESSE, domiciliés 7 rue de la Gare, se sont mariés le 24 mai 2014.

► Ils nous ont quittés

Monsieur Henri MUCKA, domicilié 84 rue Principale, est décédé le 15 février 2014, à l'âge de 85 ans.

Madame Marie MUCKA née PONCZEK, domiciliée 84 rue Principale, est décédée le 16 février 2014, à l'âge de 82 ans.



Les associations

LE RAQUETTE CLUB

Fidèles au rendez-vous, les membres du Raquette Club de Betting ont répondu présents le 23 mars 2014 pour la préparation de la 9^{ème} édition du Couscous Berbère. Comme toujours, les habitués de cette manifestation se sont mêlés aux nouveaux convives enthousiastes à l'idée de venir déguster ce plat dont la réputation n'est plus à faire.



Une salle comble ainsi que les nombreux plébiscites des nombreuses personnes présentes nous font toujours énormément plaisir et nous motivent pour préparer la 10^{ème} édition.

Deux animations seront encore proposées cette année par le RCB pour occuper et distraire les jeunes pendant les vacances.

► La première est un tournoi de ping-pong qui se déroulera le 11 juillet 2014 au gymnase de Betting.

► La sortie à vélo sur la piste cyclable de la coulée verte entre Freyming-Merlebach et Petite-Rosselle ayant été fortement plébiscitée l'année dernière, elle sera reconduite cette année, le 8 août 2014.

La Choucroute Alsacienne organisée par le RCB aura lieu cette année le 19 octobre 2014. Pensez à réserver cette date dans vos agendas.

Pendant les vacances d'été, les entraînements et les matchs continuent.

Quel que soit le niveau, les personnes intéressées par le tennis de table de loisir peuvent se présenter aux entraînements qui ont lieu tous les vendredis à partir de 19h00. Un accueil chaleureux leur sera réservé !

Le comité vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

*Pongistement vôtre
Le président : Dominique COLETTI*

LES GYMNASTES

► SORTIES AUX THERMES D'AMNÉVILLE

Deux sorties ont été organisées le mardi 19 novembre et le mercredi 19 mars. Une quarantaine de membres et non membres ont pu profiter des nombreuses prestations de remise en forme et de détente proposées à Thermapolis et à la Villa Pompéi.

► MARCHÉ DE PRINTEMPS

Une première cette année, la sortie du 12 avril au marché de printemps à Colmar. Sous une météo particulièrement clémente, 45 personnes ont pu admirer les splendides décorations jalonnant les rues, ainsi que les nombreuses expositions artisanales. Il y en avait pour tous les goûts : Retable d'Issenheim, Playmobils et autres jouets, bijoux, art de la broderie...

Le seul regret, c'était trop court. Une heure de plus aurait permis d'apprécier encore davantage cette belle journée.



Les associations



► ANIMATIONS ESTIVALES

Cet été nous proposons deux animations aux jeunes de 6 à 12 ans : une initiation à diverses danses au mois de juillet et une sortie cinéma au mois d'août. Les marches du lundi soir sont reconduites pendant les vacances. Départ du centre socioculturel à 19h30 au mois de juillet et à 19h au mois d'août.

► 4 COURS TRÈS DIFFÉRENTS

A la demande des gymnastes, un cours encore plus dynamique a été mis en place cette année. Sur des chorégraphies rythmées, fun, il permet de travailler la condition physique et de tonifier la silhouette. Les horaires sont les suivants :

- **Lundi** : 18h, gym douce et stretching
19h, gym tonique
- **Jeudi** : 19h, gym rythmée, 20h cours de Hata-Yoga

Nos cours se déroulent dans une ambiance chaleureuse et sportive au centre socioculturel sans oublier le côté festif et convivial, occasionnellement autour d'une bonne table.

Notre association compte actuellement 40 membres venant de Seingbouse, Hombourg, Guenviller, Béning, L'Hôpital, Rosbruck, Freyming Merlebach et essentiellement de Betting.

Venez nous rejoindre dès la rentrée le lundi 8 septembre. Les tarifs sont dégressifs avec 2 cours d'essai gratuits. Inscription sur place.

*Bonne vacances à tous, sportivement
Le comité des Gymnastes*



LE SYNDICAT ARBORICOLE ET HORTICOLE

L'année 2013 est pour notre syndicat à marquer d'une pierre noire : toutes nos manifestations ont été grevées par des intempéries et cerise sur le gâteau, le 9 décembre, l'incendie de notre chalet provoquant d'importantes séquelles physiques à notre trésorier Roger HILT. Un grand merci à Laurent BOURG qui a su étouffer la torche vivante.

► UN PETIT RAPPEL DES CIRCONSTANCES

Une journée normale de distillation a été entamée le 9 décembre 2013 et comme à l'accoutumée, notre trésorier a assisté aux différentes phases de distillation faisant profiter de sa grande expérience en la matière. La phase du second raffiné a été entamée.

Lors de la chauffe, il a été décelé une légère fuite sur le système de vidange. Afin de déceler son origine, les parties ont été asséchées. Un léger jeu a été constaté dans le système d'écoulement et une rupture de la tuyauterie, au niveau du filetage sans qu'il n'y ait eu utilisation d'un quelconque outil, a été subite. Le liquide s'est répandu dans le local, aspergeant au passage les jambes de notre trésorier, et s'est enflammé. Ses habits ont pris feu, et sans l'intervention providentielle de Laurent BOURG qui a éteint les flammes, l'issue aurait certainement été dramatique. Souhaitons un bon rétablissement au pilier de notre syndicat : Roger HILT

Grace au dynamisme de notre comité et à sa faculté à ne pas baisser les bras, le local de distillation a été remis à neuf et sera très prochainement opérationnel. Nos deux dernières manifestations (repas moules-frites et brocante) ont connu un franc succès, (dame nature nous a gâtés pour une fois) et nombre d'exposants ont déjà pris des options pour l'année prochaine.



LA RUPTURE DE LA TUYAUTERIE

Nos prochaines manifestations prévues sont la ré-inauguration de notre chalet, notre 30^{ème} anniversaire et notre fête champêtre, le dimanche 27 Juillet.

LE GROUPE VOCAL

JANVIER 2014

A l'occasion de l'assemblée générale, le Groupe Vocal de Betting s'est à nouveau retrouvé le 26 janvier 2014 pour faire le bilan de l'année écoulée.

Après le compte rendu des activités de 2013 dont le point d'orgue fut le concert du 20^{ème} anniversaire, le président a remercié tous les membres du comité ainsi que l'ensemble des choristes pour leur engagement et leur assiduité tout au long de cette année. Pour clôturer l'exercice, le bilan financier a été présenté par la trésorière, le réviseur de caisse l'ayant approuvé, le nouveau comité a pu être élu.

Président, Chef de Chœur SCHUTTAK Jean-Fred, vice-président CHAMPLON Marcel, 2^{ème} vice-président EBERT Emile, secrétaire SNIATECK Christine, secrétaire adjointe CAPPELI Maria, trésorière KUPPER Yvonne, trésorière adjointe chargée des relations publiques HENRICH Nathalie, assesseurs : FRANCK Marie-France, MATHIA Annette, CONTRINO Patricia, NEIS Annie, HUBER Yvonne, CAPPELI Yves, KUPPER Michel, ULTSCH Georges, MATHIA Edouard et NEIS Edwin.



MARS 2014

Fidèle à la tradition le repas carnavalesque organisé par le Groupe Vocal le 2 mars, fut à nouveau un succès mêlant musique et bonne chair... rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'édition 2015.

Les associations



► ÉTÉ 2014

Durant l'été le Groupe Vocal participera aux animations estivales. Pour ceux et celles qui souhaiteraient pousser la chansonnette avec le Groupe Vocal, les répétitions ont lieu le mercredi de 20h à 22h dans la petite salle du centre socioculturel de Betting.

Le président : J.F. SCHUTTAK

SOCIÉTÉ DES OUVRIERS ET MINEURS

► SAINTE BARBE 2013

C'est le dimanche 8 décembre dernier que les membres ont fêté leur patronne Sainte-Barbe. Au cours de ce banquet, ont été mis à l'honneur :

- les époux SKORACKI Marian pour leurs noces de diamant,
- les époux RICHARD Clément et METZ Léon pour leurs noces d'or,
- Monsieur KUPPER Michel, comme membre fondateur de la société,
- Monsieur WEBER Pierre, président d'honneur comme fidèle participant à nos manifestations,
- Monsieur PRATT Raymond comme membre actif de l'organisation du 60^{ème} anniversaire.

Quant aux époux HILT André pour leur 50 ans de vie commune, Monsieur LORENTZ Fernand, Mesdames HENRY Marie-Thérèse et BRANSTETT Marie-Antoinette pour leur 80^{ème} anniversaire, qui n'ont pas pu être présents pour diverses raisons, se sont vus remettre à leur domicile un cadeau avec toutes les félicitations de la société.



► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

Le lundi 31 mars, les membres ont tenu leur assemblée générale ordinaire. Après l'ouverture de la séance, le président fit observer un moment de recueillement à la mémoire des membres qui nous ont quittés en 2013 avec une pensée toute particulière pour Messieurs MORAVEC Rodolphe décédé à l'âge de 86 ans et HAAG Robert décédé à l'âge de 77 ans.

Les membres présents ont approuvé le rapport moral lu par le secrétaire et le rapport financier présenté par le trésorier et ont donné quitus. A l'unanimité, il a été décidé que les cotisations et les prestations restent inchangées pour la nouvelle année 2014. Actuellement, la société compte 92 membres.



► EUROPA PARK À RUST EN ALLEMAGNE

Le samedi 21 décembre dernier, une sortie en bus était organisée, avec une journée libre dans ce grand parc ouvert depuis 1975, d'une superficie actuelle de 94 ha, très connu, surtout par plus de 100 attractions dont 55 de type manège.

Les membres accompagnés de leurs enfants et petits-enfants ont pu profiter des moments féeriques et magiques des spectacles et des attractions de ce parc aux mille lumières, avec plus de 2 000 sapins décorés.



Le nouveau comité se compose comme suit

- Présidents d'honneur Fernand LORENTZ
..... Pierre WEBER, André HILT, Roland RAUSCH
- Président actif Gaston SCHNEIDER
- Vice-président Roger LEVICKI
- Secrétaire Joseph HAMAN
- Secrétaire-adjoint Raymond PRATT
- Trésorier Léon FLAUSS
- Trésorier-adjoint René CLAUDE
- Assesseurs :
Michel KUPPER, Bernard BEHRENS, Bernard FLAUSSE,
Bernard ZIELEZINSKI, Yves CAPPELLI, Antoine KRALJ,
Horst LEIBFRIED, Hugues GUIDA et André DINTINGER
- Porte-drapeau : Michel KUPPER,
..... André DINTINGER et Bernard BEHRENS
- Réviseurs de caisse pour l'exercice 2014 :
..... Clément RICHARD et Léon METZ

En clôturant cette assemblée, le président a tenu à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pendant l'année 2013 pour que les fêtes et les manifestations organisées par la société et surtout les festivités du 60^{ème} anniversaire, soient une réussite, en rappelant aussi pour que la Société des Ouvriers et Mineurs vive, une mobilisation des membres et des bettingeois est souhaitée.

MAI 2014

► JEUDI 8 MAI 2014

Le Groupe Vocal de Betting a donné un concert à la cité Hochwald de Freyming Merlebach lors du repas organisé par la Chorale Sainte Cécile dont le bénéfice était destiné à l'entretien et à la réparation de l'orgue.

► DIMANCHE 11 MAI 2014

Cette année encore, notre groupe s'est produit pour un apéro-concert lors du repas de la fête de printemps des ouvriers mineurs de Hombourg-Bas.

À VENIR...

► DIMANCHE 29 JUIN

Comme chaque année, le Groupe Vocal de Betting organise le dimanche 29 juin dans la grande salle du centre socioculturel son repas italien. Renseignements et réservations auprès de Kupper Yvonne : 59, rue Principale à Betting - Tél. 06 36 06 28 20 ou auprès de Henrich Nathalie : 19, impasse des Saules à Betting - Tél. 03 87 81 29 76 ou 06 06 66 94 98 (places limitées). Bonne ambiance assurée... Venez nombreux !

Les associations

► REPAS LORRAIN 2014

Le dimanche 6 avril, fut la 11^{ème} édition de ce repas avec le traditionnel pot-au-feu servi en costumes folkloriques par les membres de la société. Comme par le passé cette fête a connu avec JACKY MELODY un remarquable succès.



► ANIMATIONS ESTIVALES

Jeudi 28 août, visite de la serre CASPAR à MORSBACH, sont concernés les jeunes de 7 à 12 ans.

► DATES À RETENIR EN 2014

- **Samedi 28 juin** : sortie annuelle en bus dans la région sous le thème "La Lorraine et sa gastronomie"
- **Dimanche 28 septembre** : fête de la bière et de la saucisse au centre socioculturel
- **Dimanche 7 décembre** : banquet de la Ste-Barbe
- **Samedi 13 décembre** : sortie en bus "Marché de Noël" en Alsace

*Bonnes vacances à toutes et à tous / Glück Auf !
Le Président : Gaston SCHNEIDER*

ASSOCIATION SPORTIVE DE BETTING

► UNE ANNÉE DE TRANSITION

Pour celles et ceux qui n'ont pas suivi de près les résultats de leur club de football local (et ô combien adoré), qu'ils se rassurent, ils n'ont raté ni une descente aux enfers (avec clashes sur YouTube et France 3 Lorraine rubrique faits divers), ni une rencontre avec le Très Haut. Non, la saison 2013-2014 a été, comme le titre l'indique, une saison de transition dans la jeune vie de l'association. La fin de l'exercice précédent avait nourri des regrets. De la joie, certes, mais oui, reconnaissons-le, des regrets s'étaient mêlés à la farandole des émotions alors ressenties. Malgré une première place acquise avec panache en championnat de 3^{ème}

division, l'A.S.B. n'avait guère eu le droit d'accéder à l'étage supérieur, la faute à une situation administrative qui ne le permettait pas. Aussi, aux aurores de la nouvelle saison, Laurent Bourg, l'entraîneur bettingeois, comme Jean Thébault, son Président, se voulaient optimistes, conquérants même. Avec désormais 2 équipes en lice et la création d'équipes de jeunes (U7 et U9), il y avait de quoi avoir le moral au beau fixe. Les objectifs ? Avec un club désormais en règle à tous les niveaux, tant pour les équipes de jeunes qu'en regard au nombre d'arbitres, il fallait être ambitieux : la montée de l'équipe A en 2^{ème} division et le meilleur des mondes possible pour la B. Et c'est parti mon kiki !

Bon, de la théorie à la pratique, il y a ces matchs passés au travers, une gestion humaine aussi belle que délicate, sans oublier ces blessures qui, comme les feuilles en automne, se ramassent à la pelle. Du coup, pour très peu, l'équipe A restera à quai, finissant à la 3^{ème} place, tandis que l'équipe B, pourtant auréolée d'un état d'esprit irréprochable, achève son parcours en 4^{ème} division en queue de peloton. Pour autant, il n'est pas question de faire montre de dépit et l'heure, à l'A.S.B., est tout sauf à la sinistrose. Loin de là. Cette saison écoulée est une porte ouverte entre deux horizons : terminé le petit club local qui acheva son avant-dernière saison en puisant dans les réserves (avec quelques moments d'anthologie que la morale commande de ne pas révéler), place maintenant à une structure qui avance et, dirons-nous même, qui avale les kilomètres, forte de bénévoles motivés. Deux aspects majeurs sont là pour en témoigner : la quarantaine de licenciés au sein du club d'une part, et ces bambins qui défendent désormais les couleurs bettingeuses (et participent grandement à la fierté de l'association), d'autre part.

Comme nous sommes en fin de saison, sortons les petites pancartes et brandissons-les comme à l'école des fans. Mettons un 10 unanime à Monsieur René Beck, l'éducateur en charge de ces équipes de jeunes, lui qui ne ménage ni son temps ni son engagement pour transmettre à ces enfants, pleins de vie (qui a dit « parfois trop » ?) les fondamentaux de ce sport. Un autre 10 est décerné aux parents qui, tout au long de l'année, ou du moins dès qu'ils le pouvaient, nous ont accompagné dans cette aventure, montrant, par leur présence, qu'un enseignement, quel qu'il soit, est aussi affaire de communion entre le prof, l'élève et celui qui lui prépare son steak haché-purée du soir. A toutes ces personnes, une pancarte Zidanesque vous est décernée. Pour la prochaine saison, et n'hésitez pas, amis lecteurs, à faire passer le mot, nous recherchons

d'autres footballeurs en herbe nés entre 2004 à 2009. Renforcer nos rangs nous rendrait la tâche plus facile et, surtout, éviterait de se retrouver à certains plateaux en effectifs limités... Les (autres) enfants vous remercient d'avance ! Enfin, toutes les bonnes volontés devant être encouragées, si vous vous sentez l'âme pour encadrer une équipe de U11 (normalement, ils ne mordent pas, ne sont pas armés et n'utilisent leurs crampons qu'à destination d'une balle de foot), contactez-nous !

Pour les plus grands maintenant, nous profitons également de la présente communication pour tenter de soulager un peu la lourdeur de la tâche qui pèse sur les épaules de notre entraîneur émérite. Là-aussi, si l'un (ou l'une) d'entre vous a des envies de coaching qui le démangent, qu'il prenne aussitôt l'attache du Président. Vouée à manager notre équipe B, cette personne, pour peu qu'elle aime ce sport et qu'elle n'ait aucun penchant psychopathique, sera bien évidemment la bienvenue ! Pour éviter que cet encart qui nous est réservé se transforme en annexe du Téléx, nous nous arrêtons là et vous invitons à soutenir plus que jamais notre club. Pour commencer, notez sur vos agendas le repas que nous organisons le dimanche 6 juillet à la salle polyvalente. Comme le long de la main courante la saison prochaine, nous vous y attendons nombreux et nombreuses. A très bientôt.

*Le président : Jean Thébault
06 25 34 63 68 / correspondant-club@asbetting.fr*



L'école



► LA FÊTE DE SAINT-NICOLAS ▲

Une fois encore, la fête dédiée à Saint-Nicolas fut une parfaite réussite. Le spectacle présenté par les élèves des écoles maternelle et élémentaire enchantait un public nombreux et les traditionnelles gourmandises apportées par Saint-Nicolas récompensèrent comme il se doit tous nos jeunes artistes.

► LA GALETTE DES ROIS

Tradition oblige, en ce mois de janvier, les classes de Betting tirèrent à nouveau les Rois et les Reines. Heureusement, si les couronnes revinrent aux plus chanceux, les galettes profitèrent à tous. Et quoiqu'en pensent les malchanceux, cela vaudra toujours mieux que l'inverse.



► LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Tous les experts vous diront que pour réussir une bonne chasse aux œufs de Pâques il ne s'agit pas de courir vite mais d'ouvrir l'œil. Car, le lapin de Pâques est un maître dans l'art de bien les cacher. Visiblement, ce jour-là, à l'école maternelle, sa ruse et sa science n'ont pas pesé bien lourd face à la perspicacité et la clairvoyance de nos petits chasseurs.



► LA SORTIE PÉDAGOGIQUE DE PRINTEMPS ►

Prenant leur courage à deux mains, nos vaillants explorateurs de l'école maternelle partirent à la découverte de la faune et de la flore qui abondent aux alentours du groupe scolaire. Ainsi, chacun revint avec une partie du trésor que Dame Nature nous offre chaque année en cette belle saison du printemps.

► LE CARNAVAL

Rivalisant d'imagination, une après-midi de février, les enfants de Betting se déguisèrent afin de fêter le carnaval dans la salle de jeux de l'école. Rires, danses, chants, jeux et goûters se succédèrent joyeusement jusqu'à la sortie de 16 heures qui, une fois n'est pas coutume, arriva un peu trop tôt.



► LA SORTIE À STRASBOURG

Le vendredi 16 mai, les élèves des écoles de Betting partirent toute la journée pour la ville de Strasbourg. Le matin fut consacré à une visite du superbe parc de l'Orangerie. L'après-midi, les élèves entreprirent une exploration du monde des sciences au sein du très renommé parc du Vaisseau. C'est donc la tête pleine de beaux souvenirs mais les yeux un peu fatigués que les enfants regagnèrent le soir même leur foyer.



Infos pratiques

CARTE D'IDENTITÉ

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisée (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

▶ ATTENTION !

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière auprès de votre mairie. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

- <http://www.interieur.gouv.fr>
- <http://www.diplomatie.gouv.fr>

▶ PIÈCES À FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ

- carte d'identité
- 2 photos d'identité (35 x 45 mm) récentes et identiques, en couleurs (ni scannées, ni numérisées)
- si vous êtes déjà titulaire d'une carte d'identité plastifiée, indiquer les noms, prénoms, dates, lieux de naissance et nationalités de vos parents
sinon apporter une copie intégrale de votre acte de naissance
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non-imposition, acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer

▶ PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité :

- justificatif d'identité comportant une photographie : passeport, permis de conduire ...
- déclaration de perte établie en mairie ou une déclaration de vol établie au commissariat/gendarmerie
- timbre fiscal de 25 €

▶ POUR LES MINEURS

- la présence du mineur est obligatoire lors du dépôt de la demande de carte d'identité
- acte de naissance de moins de 3 mois
- carte d'identité du parent demandeur

▶ POUR LES PERSONNES MAJEURES HABITANT CHEZ DES PARENTS OU DES TIERS

- copie de la carte d'identité de l'hébergeant
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- attestation de l'hébergeant certifiant de la résidence depuis plus de 3 mois du demandeur

▶ POUR LES PERSONNES NÉES À L'ÉTRANGER OU DONT LES PARENTS SONT NÉS À L'ÉTRANGER

- justificatif de nationalité française : certificat de nationalité française...

▶ POUR LES VEUVES

- livret de famille ou acte de décès de l'époux

▶ POUR LES ENFANTS MINEURS DONT LES PARENTS SONT DIVORCÉS, SÉPARÉS

▶ POUR LES FEMMES QUI CONSERVENT LE NOM MARITAL

- jugement de divorce

LOCATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

▶ TARIFS DE LOCATION

	Demandeurs de Betting	Demandeurs de l'extérieur
Grande salle	115 €	200 €
Grande salle + verres	150 €	270 €
Grande salle + vaisselle	200 €	370 €
Petite salle	70 €	100 €
Petite salle + verres	75 €	135 €
Petite salle + vaisselle	95 €	175 €

Les demandes de renseignements et les réservations se font en Mairie, uniquement le lundi de 18h00 à 19h00 - Tél. : 03 87 04 40 01.



Pour votre contrôle technique obligatoire, adressez-vous au :

CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

- Tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Samedi de 8 h à 12 h -

11, route de Betting - face Halles du Parc - RN 3
BETTING • Tél 03 87 81 04 04



AGENCES :

54700 Pont-à-Moussont - route de Vandières
Tél : 03 83 81 03 69 - Fax : 03 83 82 30 59

57000 Metz - rue Périgot
Tél : 03 87 32 83 83 - Fax : 03 87 31 26 47

57150 Creutzwald - CPM Libon - Z. Lourde
Tél : 03 87 29 66 29 - Fax : 03 87 29 66 22

57220 Boulay - 34, rue du Général de Rascas
Tél : 03 87 79 14 25 - Fax 03 87 79 23 92

57320 Bouzonville - 13, rue d'Eiler
Tél : 03 87 78 20 03 - Fax : 03 87 78 27 82

57800 Betting - Zone artisanale
Tél : 03 87 00 45 30 - Fax : 03 87 90 51 16

57990 Hundling - route de Sarreguemines
Tél : 03 87 02 50 03 - Fax : 03 87 02 59 70

SIEGE SOCIAL :

Z.I. des Jonquières - 57365 Ennery - Tél : 03 87 73 04 04 - Fax : 03 87 73 72 56

Adresse pour toute correspondance : B.P. 71 - 57365 Ennery

Déchets ménagers...

... et assimilés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE
DE
57800 BETTING
Tél. : 03 87 04 40 01
Fax : 03 87 04 16 26

Si/Préfecture FORBACH
- 8 AVR. 2014
COURRIER ARRIVÉ

ARRETE n°05/2014
Interdisant le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés

Le Maire de la commune de BETTING,
VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n°82-213 du 02 mars 1982,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-2,
VU la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts,
VU la note du 11 février 2014 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,
VU le Règlement Sanitaire Départemental, notamment l'article 84,
CONSIDERANT les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, les nuisances à l'environnement et à la santé et la propagation d'éventuels incendies.

ARRETE

Article 1 : Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'égagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets et relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés.

Article 2 : Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés est interdit à compter du 1^{er} mai 2014.

Article 3 : Ces déchets ménagers et assimilés doivent être amenés dans l'une des trois déchèteries de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

Article 4 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté constitue une infraction selon l'article R.610-5 du Code Pénal.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Farébersviller est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Forbach.

Betting, le 31.03.2014
Le Maire,
R. Rausch

MAIRIE DE BETTING
MOSELLE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification et de la réception par le représentant de l'Etat.

COLLECTE MULTI-FLUX

- Le lundi

CONTENEURS À VERRE

- Rue de l'École et rue de la Croix
- **Rappel :** les bouchons, capsules et couvercles doivent être retirés.



COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

- Le troisième mercredi des mois impairs, en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre

OBJETS ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

- **Le mobilier :** tables, canapés, sommiers, armoires, fauteuils, bureaux, commodes...
- **Autres objets :** radiateurs, chauffe-eau, vélos, poussettes, moquettes, lavabos...

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, four, réfrigérateur, congélateur, télévision, magnétoscope, ordinateur, téléphone...) ne sont pas collectés, ils doivent être déposés dans l'une des trois déchèteries.

DÉCHÈTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

Déchèteries de :	BETTING Route de Betting Tél. : 03 87 82 16 39	HENRIVILLE Parc d'activités Tél. : 03 87 91 37 68	HOMBOURG-HAUT Rue de l'Etang Tél. : 03 87 81 27 68
------------------	--	---	--

LUNDI	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	Fermée 9 h à 12 h - 14 h à 18 h	
MARDI		Fermée	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
MERCREDI	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
JEUDI	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	Fermée
VENDREDI	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
SAMEDI	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Bois, gravats, tout venant (canapés, matelas...), déchets verts, cartons, métaux
- Huiles usagées de moteur et de cuisson
- Pneus déjantés uniquement acceptés à la déchèterie de Hombourg-Haut
- Déchets ménagers spéciaux : les acides, les bases, les phytosanitaires, les solvants, les diluants, les organochlorés, les irritants, les corrosifs, les inflammables, les toxiques, les comburants, les piles et les batteries (uniquement pour les particuliers)
- Les déchets d'équipement électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, four, réfrigérateur, congélateur, télévision, magnétoscope, ordinateur, téléphone)
- Le verre, les vêtements et chaussures usagés,
- Les capsules en aluminium "Nespresso",
- Les cartouches laser et jet d'encre usagées.

ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE

Sur présentation d'un justificatif de domicile (facture, carte d'identité) pour les particuliers et sur présentation de la carte d'accès pour les artisans et commerçants.

L'ACCÈS EST GRATUIT...

aux camionnettes louées ou empruntées par des particuliers, exclusivement sur présentation d'une autorisation délivrée par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach à demander au :

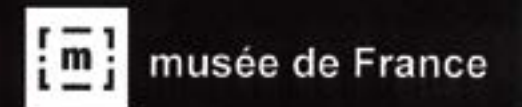
- **Service de Valorisation des Déchets Ménagers**
2, rue de Savoie - 57804 Freyming-Merlebach
Tél. : 03 87 00 21 50
N° Vert : 0 800 508 548
www.cc-freyming-merlebach.fr

Quizz

Deux places de cinéma à gagner
au premier qui aura identifié ce lieu...



La réponse est à déposer en mairie
sous enveloppe



VENEZ DECOUVRIR LE PARC INDUSTRIEL
A PETITE-ROSSELLE

SUIVEZ LA TRACE DES MINEURS DE CHARBON!

du mardi au dimanche de 9h à 18h



www.musee-les-mineurs.fr

Hypermarché



E. LECLERC

FREYMING-MERLEBACH

S.A. FREYDIS - RCS SARREGUEMINES B 328 633 425
Site internet : www.e-leclerc.com/freyming



du lundi au vendredi, de 8H30 à 20H
le samedi de 8h30 à 19h30
le dimanche de 8H00 à 20H30

**HORAIRE
D'OUVERTURE**

du lundi au samedi : de 8H30 à 20H